



Swiss Re finalise une titrisation de risques de réassurance crédit pour un montant de 252 millions EUR

Contact :

Media Relations, Zurich
Téléphone +41 43 285 7171

Corporate Communications, Asie
Téléphone +852 2582 3660

Corporate Communications, New York
Téléphone +1 212 317 5640

Investor Relations, Zurich
Téléphone +41 43 285 4444

Compagnie Suisse de Réassurances
Mythenquai 50/60
Boîte postale
CH-8022 Zurich

Zurich, 23 janvier 2006. Swiss Re a finalisé avec succès sa première titrisation de risques de réassurance crédit. L'émission de 252 millions EUR est avantageuse pour Swiss Re car le risque d'assurance crédit est transféré aux marchés financiers, d'où un accroissement de l'efficacité du capital de Swiss Re.

John Fitzpatrick, responsable des Financial Services, de commenter : « Il s'agit de la première titrisation de risques de réassurance crédit indemnitaire finalisée à ce jour. » Cette transaction vise à renforcer le capital économique, réglementaire et exigé par les agences de notation, un renforcement qui s'inscrit dans le cadre de l'objectif global de Swiss Re, à savoir le transfert de risques aux marchés financiers et la poursuite de l'amélioration de l'efficacité du capital.

Le transfert du risque consiste en un accord de rétrocession entre Swiss Re et Crystal Credit Ltd, qui couvre le sinistre global à la charge de Swiss Re au-delà de la priorité de Swiss Re. Crystal Credit émettra à cet effet des obligations pour un capital sous risque de 252 millions EUR et à taux variable. Le risque sous-jacent est lié aux sinistres et aux provisions que Swiss Re aura dans son portefeuille de réassurance crédit pour les années de souscription 2006, 2007 et 2008. Le déclencheur lié à l'indemnité permet à Swiss Re d'obtenir un renforcement du capital à un risque de base minimum et, parallèlement, confère à l'investisseur l'avantage d'un portefeuille d'assurance crédit géré de manière active pendant trois ans.

Peter Schmidt, Responsable de la division Credit Solutions de Swiss Re d'expliquer : « Cette titrisation est intéressante à deux égards : en premier lieu, elle se fonde sur un risque sous-jacent très diversifié en termes de région géographique et de secteur d'activités. En second lieu, elle établit une nouvelle référence pour le secteur de l'assurance en termes de gestion des capacités et du capital. »

Les titres de cette émission clôturée le 13 janvier 2006 ont été achetés par divers investisseurs institutionnels. L'émission consiste en trois tranches distinctes, avec un coupon moyen avant impôts basé sur l'Euribor à trois mois, plus 3,93 % par an, payable à rythme trimestriel,

l'échéance prévue étant de 3 ans et l'échéance légale finale de 6,5 ans.

	Obligations série A	Obligations série B	Obligations série B
Titres vendus	108 m EUR	81 m EUR	63 m EUR
Echéance prévue	3 ans	3 ans	3 ans
Notation	Baa2/BBB-	Ba2/BB	B2/B

Il ne s'agit pas d'une offre de vente ni d'une sollicitation d'une offre d'achat de titres. Les titres vendus par Crystal Credit Ltd n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du Securities Act américain de 1933. Par conséquent, ils ne sauraient être offerts ou vendus aux Etats-Unis, sauf dans le cadre d'une transaction enregistrée en vertu du Securities Act ou d'une transaction non soumise à l'enregistrement.

Informations aux rédacteurs

Swiss Re

Swiss Re est l'un des leaders mondiaux de la réassurance et le premier réassureur vie et santé au monde. Le Groupe compte plus de 70 représentations implantées dans plus de 30 pays. Swiss Re est présent dans le secteur de la réassurance depuis sa création en 1863, à Zurich (Suisse). Swiss Re propose une large gamme de produits destinés à la gestion des capitaux et des risques. Les produits de la réassurance traditionnelle, comprenant une large palette de couvertures dommages, RC et accidents ainsi que des couvertures vie et santé et des services afférents, sont complétés par des solutions financières à caractère assurantiel destinées aux entreprises permettant une gestion globale des risques. Swiss Re obtient actuellement les notes suivantes : (i) de la part de Standard & Poor's : note de la solvabilité à long terme, de la solidité financière et des emprunts senior non garantis : « AA (sous surveillance avec perspective négative) », note de la solvabilité à court terme : « A-1+ » ; (ii) de la part de Moody's : notes de solidité financière et de dette senior « Aa2 » (en révision pour un possible abaissement), et note à court terme « P-1 » ; (iii) de la part de A.M. Best : note de solidité financière A+ (supérieure) (en révision avec implications négatives).

L'assurance crédit couvre les pertes financières subies par le preneur d'assurance lorsque les clients à qui il a livré des marchandises ou fourni des services ne sont pas en mesure de s'acquitter de leur dette dans le délai imparti. L'assurance crédit peut couvrir un client du marché national du preneur d'assurance concerné mais pourrait aussi inclure certains, ou la totalité, de ses marchés d'exportation.

Avertissement concernant les énoncés prévisionnels

Certains énoncés présentement contenus ont un caractère prévisionnel. Ces énoncés font part des attentes actuelles concernant des événements futurs, celles-ci reposant sur certaines hypothèses, et impliquent toutes les déclarations qui ne sont pas liées directement à un fait historique ou actuel. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention,

une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toute autre expression de ce genre ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Ces énoncés prévisionnels impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles d'entraîner une divergence matérielle entre les résultats, la performance, les réalisations ou les prévisions exprimés explicitement ou implicitement dans de tels énoncés et les résultats, la performance, les réalisations ou les prévisions réels de Swiss Re. De tels facteurs incluent notamment :

- l'impact de futurs investissements, acquisitions ou cessions, et tous retards, coûts inattendus ou autres problèmes rencontrés dans le cadre de toute transaction de ce type ; y compris la capacité d'intégrer de manière efficiente et efficace les activités de GE Insurance Solutions dans nos propres activités ;
- la cyclicité du secteur de la réassurance ;
- des changements au niveau des conditions économiques, en particulier sur nos marchés-clés ;
- des incertitudes inhérentes à l'estimation des réserves ;
- la performance des marchés financiers ;
- des changements escomptés au niveau des résultats de nos investissements consécutifs à la modification de notre portefeuille d'investissements ou à la modification de notre politique d'investissement ;
- la fréquence, la gravité et l'évolution d'événements dommageables assurés ;
- des actes terroristes ou des actes de guerre ;
- la mortalité et la morbidité ;
- le renouvellement de polices et le taux de chute ;
- des changements au niveau des politiques ou des pratiques des agences de notation ;
- l'abaissement ou la perte d'une ou de plusieurs des notes de solidité financière ou de solvabilité d'une ou de plusieurs de nos filiales ;
- des changements des niveaux de taux d'intérêt ;
- des risques politiques dans les pays dans lesquels nous opérons ou dans lesquels nous assurons des risques ;
- des événements extraordinaires affectant nos clients, tels que les faillites et liquidations ;
- des risques liés à la mise en œuvre de nos stratégies commerciales ;
- des changements des taux de change ;
- des changements législatifs et réglementaires, y compris des changements de principes comptables et des prescriptions fiscales ; et
- un changement au niveau de la concurrence.

Cette liste n'est pas exhaustive. Nous opérons dans un environnement en constante mutation et devons faire face à l'émergence continue de nouveaux risques. Par mesure de sécurité, les lecteurs sont priés de ne pas placer une confiance aveugle dans les énoncés prévisionnels. Nous ne sommes aucunement obligés de réviser ou de mettre à jour publiquement les énoncés prévisionnels, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou dans d'autres circonstances.